

Département du Nord

Commune de

TROISVILLES



Arrêté 2025-01-07

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRÊTÉ

DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Considérant les **Support HTA ENEDIS** par l'ETS DUEZ ET COMPAGNIE, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX, Chez Sogelink représenté par Monsieur BRASSART Bruno à compter du 30 janvier 2025 et pour une durée de 15 jours,
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur une voie départementale et une voie communale,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Le stationnement des véhicules sera interdit sur les voies suivantes :

- Entre le n°1 et le n°10 Ruelle Gosselin

à compter du **30 janvier 2025** et pendant la durée des travaux.

Article 2 – Pendant cette même période, un empiètement sur la chaussée est prévu avec une largeur de voie maintenue de 3 mètres.

Article 3 - La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 4 - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 5 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 20 janvier 2025.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

